

Extrait du Procès-verbal du 10 mai 2021

Ou

Copie de Résolution

Corporation Municipale du Village de Tring-Jonction

À la séance ordinaire du Conseil municipal du Village de Tring-Jonction
tenue le 10 mai 2021 et à laquelle étaient présents son honneur le maire

M. Mario Groleau

et les conseillers suivants : M. Joël Giguère, M. Marc Paré, M. Mario Mathieu, M. Michel Roy et Mme Mireille Lessard.

la conseillère absente : Stéphanie Roy.

La résolution suivante portant le numéro 21-05-1001 a été adoptée.

Faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

Il est proposé par Marc Paré et résolu unanimement :

Conformément à l'article 176.1 c.m. le directeur général et secrétaire-trésorier signe et dépose au conseil le rapport financier et le rapport des vérificateurs externes pour l'année 2020, le tout tel que présenté par le vérificateur externe M. Philippe Rouleau, CPA de la firme Blanchette Vachon S.E.N.C.R.L.

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal, un avis public doit être préalablement donné 5 jours avant cette séance. L'avis public a été affiché le 3 mai 2021.

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Le rapport financier au 31 décembre 2020, préparé par Monsieur Philippe Rouleau de la firme Blanchette Vachon S.E.N.C.R.L., nous indique que les revenus d'investissement et de fonctionnement ont culminé à 6 216 085 \$, les dépenses conciliées sont de 2 940 105 \$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.), les états financiers indiquent que la municipalité a réalisé en 2020 un excédent de fonctionnements à des fins fiscales de 113 231 \$ ce qui porte l'excédent accumulé non affecté à 306 777 \$ au 31 décembre 2020.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans son rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que « les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, à l'exception de l'évaluation par un organisme contrôlé d'une provision pour assainissement des sites contaminés, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Tring-Jonction au 31 décembre 2020 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public».

Adoptée.

EXTRAIT CONFORME,

CERTIFIÉ CE 11 mai 2021



DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER